



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil de Communauté du 28 septembre 2023
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS

Nombre de membres 14
Etaient présents : 11 membres – 3 procurations – 14 votants

Administration Générale

326/2023 Achat d'arbres fruitiers groupés

Monsieur Gérard FREITAG présente :

Depuis 2000, le département du Haut Rhin puis la Communauté Européenne d'Alsace (CeA) proposent aux collectivités des actions au travers du Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN).

Gerplan 2023 :

La Communauté de Communes du Val d'Argent a établi un programme annuel d'actions qui a été validé par le conseil communautaire du 02/03/2023. Pour l'année 2023 y figure notamment une action de « commande groupée d'arbres fruitiers ».

Les arbres fruitiers de haute tige proposés seront d'essences locales.

Les personnes intéressées par cette vente bénéficieront **d'un tarif avantageux de 36 € l'unité** du fait de l'attribution d'un concours financier de 40 % de la Communauté Européenne d'Alsace accordé aux 120 premiers arbres commandés. Si le nombre est dépassé, les personnes s'adresseront directement au fournisseur.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,
sur proposition de la commission « Environnement – Cadre de Vie »

APPROUVE les opérations « commande groupée d'arbres fruitiers » pour l'année 2023 dans le cadre du dispositif départemental GERPLAN ;

SOLLICITE le concours financier de la Collectivité Européenne d'Alsace à hauteur de 40% de la dépense éligible ;

FIXE le prix public de vente des arbres à : **36 € l'unité pour les 120 premières commandes d'arbres enregistrées**

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à mettre ces prix de vente en recouvrement auprès des bénéficiaires concernés ;

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant d'effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment la passation de la commande de végétaux ;

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents

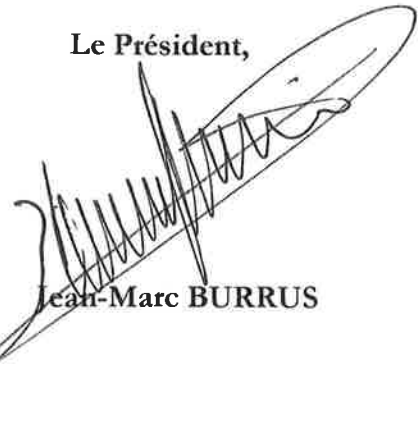
Délibération adoptée à à l'unanimité (14 voix pour)

La secrétaire de séance,



Christiane FORCHARD

Le Président,



Jean-Marc BURRUS